Accusé de réception en préfecture 069-200047785-20211220-Com2021122003-AU Reçu le 24/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2021 A 20 HEURES 30

Communication n° 2021 12 20 n°03 : Présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais(CCVL) – Année 2020.

Nombre de conseillers		Date de la convocation: 14/12/2021
En exercice:	33	
Présents:	22	Affichage de la convocation: 14/12/2021
Pouvoirs:	9	
Votants:	31	Affichage du compte rendu: 23/12/2021

<u>Présents</u>: Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Rémi GILLET, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Brigitte REGIS MOREAU.

Absents ayant remis pouvoir:

M Philippe LARGE donne pouvoir à M Gérard DUPLAT,

Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN,

M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM,

Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN,

Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER (arrivée communication sur le rapport d'activités du SIPAG), M Stéphane GILLET donne pouvoir à M Rémi GILLET

Mme Véronique DUMAS donne pouvoir à M Olivier DEROZARD,

M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ,

Mme Aline DURAND donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL.

Absents ou excusés:

Mme Frédérique DAMON,

Mme Sylvie RAZY.

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Le rapport de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) est présenté en séance.

Les missions sont :

- Finances : dotation de solidarité communautaire : attribution de compensation ; taux d'imposition 2019 et base minimum de CFE, tascom, Gestion des ressources humaines : organisation du service ressources humaines mutualisé en 2019...
- Agriculture : création d'une association foncière agricole (afa), lutte contra la grèle, desserte forestière...
- Aménagement de l'espace : les espaces naturels à préserver et valoriser
- Développement économique et emploi : aménagement des parcs d'activités, emploi.
- Politique du logement et cadre de vie : bilan final du programme local de l'habitat (plh) 2014/2019, bilan annuel PLH 2019, nouveau PLH 2020/2025, logements d'urgence, partenariat avec l'EPORA, gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage...
- Culture : Musée, Réseau des médiathèques, L'Intervalle...
- Environnement : Sensibilisation réduction des déchets, réemploi, déchèterie intercommunale, entretien des chemins de randonnées et itinéraires VTT...
- Petite enfance- Jeunesse: Contrat Enfance Jeunesse, projet d'une structure locale d'information jeunesse (slij)...
- Sports Loisirs : piscine intercommunale...
- Tourisme : animations, éditions, VTT, OTVL...

Accusé de réception en préfecture 069-200047785-20211220-C**5X20BAIZ200**G-**RE**GISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Reçu le 24/12/2021 DU 20 décembre 2021 A 20 HEURES 30



Communication n° 2021 12 20 n°03: Présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais(CCVL) -Année 2020.

- Transition énergétique: création de voies douces à l'échelle de la CCVL, challenge mobilité, bornes, covoiturage...
- Voirie: travaux d'investissement, entretien...

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance, du rapport annuel de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais(CCVL)

PREND ACTE **PRÉCISE**

de la communication du rapport d'activités 2020 de la CCVL que ce rapport est mis à la disposition du public.

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/12/2021 et de la publication en mairie le 24/12/2021 Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLII